

Zenner: "Un cas Dexia"

► Le député bruxellois MR est inquiet pour la Région et les communes.

Le député bruxellois Alain Zenner a déposé une demande d'interpellation au ministre-Président de la Région bruxelloise Charles Picqué et au ministre des Finances bruxellois Guy Vanhengel. Il désire interroger ces derniers sur "les conséquences pour la Région et pour ses communes de la défaillance de la banque Dexia et de son sauvetage à l'initiative du gouvernement fédéral". Quel est l'angle d'attaque de cette interpellation? "Cette affaire financière m'intéresse parce que j'ai l'impression que l'on ne mesure pas encore toutes ses implications. Comme avocat, j'ai été associé aux liquidations de la Banque de l'Amérique du Sud, de la Banque Belgo-Centrale et de la Banque Van Loo, notamment. J'ai donc à ce propos une série de questions sur les aspects régionaux de la défaillance de Dexia. A ce niveau, on est en droit de se demander qui va payer -et comment- le renflouement de Dexia. Mais, à moyen terme, comment les communes vont-elles faire face à la baisse ou à la suppression des dividendes de Dexia? Et, à plus long terme, comment les communes vont-elles se financer à des

conditions favorables si, comme on peut le craindre, le centre de gravité de Dexia soit déplacé en France?"

Voilà pour les éléments forts de cette interpellation qui devrait être suivie avec attention dans le contexte actuel. Alain Zenner fait remarquer qu'aux Etats-Unis, le Congrès traite cette crise, qu'elle a fait l'objet d'un débat lundi aux Pays-Bas et que le gouvernement belge aussi a pris ses responsabilités. Difficile pour les Régions, qui ont aussi été sollicitées pour cracher au bassinet, d'éviter de débattre de ce problème. Pour le reste, Alain Zenner s'interroge aussi sur l'évolution future de cette crise qui devrait amener la justice à faire la part des responsabilités des parties prenantes de ce dossier, et à appliquer des sanctions. Qui va ouvrir le feu? "Vous avez entendu les phrases assassines de politiques qui demandent des commissions d'enquête? Il y en aura au niveau fédéral et régional. Des sanctions? Le Parquet devra lancer une information qui sera relayée le cas échéant par une instruction, puis un procès en correctionnelle. Il y a eu des dégâts importants, des gens ont été lésés. Une catastrophe comme celle-là résulte généralement d'un ensemble de dysfonctionnements. L'enquête le montrera!"

Patrick Van Campenhout